M. NEON Antoine a été victime d'un accident du travail.

Représenter schématiquement les démarches effectuées par M. NEO son accident du travail.		2
		,
	•	
- Observer le document 1 et répondre aux questions suivantes : 3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON.		1
		1
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail.		1
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail. 3.3 – Indiquer le lieu où s'est produit l'accident du travail. 3.4 – Citer les deux conséquences de cet accident du travail sur la sa		1 1
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail. 3.3 – Indiquer le lieu où s'est produit l'accident du travail. 3.4 – Citer les deux conséquences de cet accident du travail sur la sa E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	nté de M. NEON. N° d'anonyma	1 1
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail. 3.3 – Indiquer le lieu où s'est produit l'accident du travail. 3.4 – Citer les deux conséquences de cet accident du travail sur la sa		1 1
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail. 3.3 – Indiquer le lieu où s'est produit l'accident du travail. 3.4 – Citer les deux conséquences de cet accident du travail sur la sa le.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE lie sociale et professionnelle		1 1 1 tt
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail. 3.3 – Indiquer le lieu où s'est produit l'accident du travail. 3.4 – Citer les deux conséquences de cet accident du travail sur la sa le sociale et professionnelle	N° d'anonyma	1 1 1 tt
3.1 – Indiquer le nom de la société employant M. NEON. 3.2 – Relever la date à laquelle a eu lieu l'accident du travail. 3.3 – Indiquer le lieu où s'est produit l'accident du travail. 3.4 – Citer les deux conséquences de cet accident du travail sur la sa le sociale et professionnelle GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II Session 2004	N° d'anonyma	1 1 1 tt



DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

SÉCURITÉ SOCIALE

N° 60-3682

(Avidino L. 441.1 & L. 441.4 of Avidino R. 441.2, R. 441.3 of R. 441.9) — (District ou 17-12-85)
L'EMPLOYEUR ENVOIE À LA CAUSSE DE RÉSIDENCE HAIRITVELLE DE L'ASSURÉ, LES 3 PREMIERS VOLETS DE LA LIASSE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE
RÉCEPTION AU PLUI TANO 40 NEURES AVIDES AVIDE PAUS CONNIASSANCE DE L'ACCUSENT ET CONSERVÉ LE 4º VOLET AU DOS DUQUEL SE TROUVE LA MOTICE.

0000000
ATTENTION: L'accident a-t-il entraîné un arrêt de travail ? MOUI NON

si oui, rempilssez IMMÉDIATEMENT l'attestation de salaire S8202 par duplication avec le présent forme → si non, remptissez uniquement cette déclaration.

EMPLOYEUR XYLEN 15 rue du Pont Blanc 49000 ANGERS CTN Nacial Diagram 02 41 01 02 03 DE LA DESCRIPCIO DE LA PROPERCIONA DEL PROPERCIONA DE LA PROPERCIONA DEL PROPERCIONA DE LA PROPERCIONA DEL 15 rue du Pont Blanc 49000 ANGERS Telephone 02 41 01 02 03 d'activitée RÉSERVÉ CIPAM VICTIME esimpensièr 1591049007312 11 1920 ingerije Stadysta granje Masculin Masculin 11 10 1959 NEON Antoine 15 rue de l'Anjou 49000 ANGERS 13 ans Postoja procesia falla postacje i se di The Part of the Pa ACCIDENT 150903 1005 0800 1230 1700 1400 Chantier Euromag 12 route de l'Epinay -49000 ANGERS En voulant aller brancher une lampe baladeuse dans la galerie centrale du vide-grenier où il était chargé d'installer un éclairage, M. NEON s'est heurté à la tige d'un serre-joint sur un coffrage. Cela occasionna des contusions et une plaie au tronc. Tronc William Walleting And Contusions + plaies CHU d'ANGERS Giriganiye) 150903 1005 TELESCOPIUS. マションの S.NSBBBBBBBWV V EAGEDAPRETTETTAVATERILE TÉMOINS SAUVETOU 16 rue Winston 49000 ANGERS **TIERS** rate ter naplaniente i na m erdeling trades and co-

Nom, prénom du signataire Guy DEROCHET -Qualle Responsable des ressources humaines

(1) Se reporter à la notice d'utilisation

Fait a Angers Signature

№ 15092003

n.0696. 3 6200f B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE **SUJET** Vie sociale et professionnelle Page 2/6

DOCUMENT 2

Jacques, 58 ans, ouvrier dans une casse automobile a marché sur un clou rouillé.

Son médecin, consulté 3 jours après l'accident, le sermonne :

« Monsieur X, c' n'est pas sérieux, votre dernier vaccin antitétanique remonte à plus de 30 ans, il ne joue plus son rôle préventif.

Pour soigner le tétanos qui peut se déclarer car votre pied a pu être infecté par la bactérie, je vais vous injecter un sérum ; celui-ci a un rôle curatif, il est constitué d'anticorps antitétaniques qui vont neutraliser le microorganisme et ses toxines.

Dans un mois, je vous vaccinerai... oui, je sais cela fait 2 piqûres et vous n'aimez pas cela ! mais un vaccin ce n'est pas la même chose, il est constitué de microorganismes morts ou atténués ; à leur contact, l'organisme fabrique des anticorps et vous êtes protégé pour de longues années ».

D'après VSP DELAGRAVE

3 pts

A l'aide du document 2, compléter le tableau suivant concernant le vaccin et le sérum.

•			
	VACCIN	SERUM	
ROLE		_	
COMPOSITION			
MODE D'ACTION			
•			
· . I			

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	SUJET
Vie sociale et professionnelle	Page 3/6
×	

M. NEON, 35 ans, souhaite manger équilibré. Il consulte divers magazines pour s'informer.

<u> </u>	OCUMENT 3
5 – Observer le déjeuner composé par M. NEON (document 3). 5.1 – Réaliser une critique du déjeuner de M. NEON	ette de charcuterie 1 pt Côte de porc
	Pâtes au beurre
Ec	clair au chocolat
5.2 – Proposer deux modifications dans le repas de M. NEON afin que soit équilibré.	ue ce dernier 1 pt
6 – La ration énergétique journalière de M. NEON est de 9 800 kJ. 6.1 – Définir la ration énergétique journalière.	1 pt
6.2 – Citer trois facteurs de variation de cette ration énergétique jour	nalière. 1,5 pt

SUJET
Page 4/6

M. NEON vient de recevoir des prospectus concernant la mise en place prochaine $\mathbf{d}\mathbf{u}$ tri sélectif des déchets dans sa commune.

	inir un déchet.	I pt
	fois collectés, les déchets peuvent subir plusieurs traitements.	1,5 p

– M . 1	NEON est soucieux d'acheter des produits dont les emballages peuvent être recyclés.	٠.
Lire	le document 4 et répondre aux questions suivantes :	٠.
Lire	NEON est soucieux d'acheter des produits dont les emballages peuvent être recyclés. le document 4 et répondre aux questions suivantes : — Indiquer comment les industries des produits de grande consommation contribuent à la collecte sélective et au recyclage des emballages.	1 pt
Lire 9.1	le document 4 et répondre aux questions suivantes : - Indiquer comment les industries des produits de grande consommation contribuent	:

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE	SUJET
Vie sociale et professionnelle	Page 5/6
×	

Les écolabels



Depuis le 1° avril 1992, l'industrie des produits de grande consommation contribue financièrement à la collecte sélective et au recyclage. Les industriels concernés payent une redevance (0,65 €) à la Société Eco-emballages, par emballage mis sur le marché. Ceci leur permet d'apposer le « point vert » sur ces emballages. L'argent récolté permet à l'association d'aider les communes à mettre en place la collecte sélective des emballages à recycler.



Ecolabel officiel : NF Niveau de confiance élevé. Liste des produits diffusée par l'AFNOR.



AFNOR: certifie que les produits présentent un impact négatif moindre sur l'environnement (ne concerne ni l'agro-alimentaire, ni les services, ni le secteur automobile).



Ecolabel: norme ISO 14021 symbolise le recyclage. On peut l'apposer sans contrôle. La déclaration « contient des produits recyclés » impose que l'on indique la proportion.



Logo « Point vert ».

Apposé sur les emballages il signale simplement que l'industriel ou le conditionneur participe à sa récupération par Eco-Emballage, Cyclamed









Tri-cycl n°6 et 60 millions de consommateurs, n°102 hors-série.

Ces 4 pictogrammes (verre, carton ondulé, aluminium, acier) indiquent la capacité au recyclage du maténau constitutif du produit ou de l'emballage. Ils ne garantissent pas l'éventuel dispositif de récupération et leur réel recyclage.



Norme OIN américaine : permet d'identifier la nature du plastique selon le chiffre inscrit. Ne garantit pas le recyclage effectif. 9



togo de l'industrie papetière : garantit 10 le caractère recyclé du papier à hauteur de 80 %.

VSP CAP Hachette Technique

Page 6/6

1 - Accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, en quelque titre ou en quelque lieu que ce soit à tout salarié.

1 point

2 -

2 points

0,25 pt par élément de

0,5 pt pour la représentation

schématique

Fait établir un certificat médical

Victime d'u	n accident du travail	•
,	24 h 00	Feuille d'accident du travail
Prévie	nt l'employeur	0,25 pt pa
,	48 h 00	réponse 0,5 pt pou schémation
	1 . 1	43.6

Déclaration d'accident du travail à la CPAM

3.1 - XYLEN

1 point

3.2 - 15 septembre 2003.

1 point

3.3 - Chantier Euromag - 12 route de l'Epinay - 49000 ANGERS

1 point

3.4 - Contusions et plaies (au niveau du tronc non obligatoire).

1 point

4 -

3 points

	VACCIN	SERUM	
ROLE	Préventif	Curatif	
COMPOSITION	Microorganismes morts (atténués)	Anticorps	
MODE D'ACTION	Au contact des microorganismes, fabrication d'anticorps par l'organisme.	Neutraliser (tuer) les microorganismes et leurs toxines.	

5.1 - Trop riche en énergie (en kilojoules), en lipides (en corps gras), Groupe VPO et féculents produits sucrés trop représentés. (au moins une idée attendue) Pas de fruits et légumes, ni produits laitiers

(au moins une idée attendue).

1 point

5.2 – Bien respecter la consigne : 2 modifications. Accepter toute réponse logique.

1 point

6.1 - C'est la quantité d'énergie (exprimée en kilojoules) dont un individu a besoin chaque jour pour rester en forme et pratiquer ses activités de la vie quotidienne.

1 point

6.2 - La croissance, le sexe, la maladie, l'âge, les activités, le travail et la grossesse.

1,5 point

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE		Session 2004	
B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE		Lundi 14 juin 2004	
Vie sociale et professionnelle		4-0550	
CORRIGE	Durée : 1 heure	Coef. :	Page : 1/2 CB

7 - Tout résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.
1 point
8 - Compostage, incinération avec ou sans récupération d'énergie, le recyclage et la mise en décharge.
1,5 point
9.1 - En versant une redevance à la société Eco-emballages (0,65 € par emballage mis sur le marché).
1 point
9.2 - En regardant si le point vert apparaît sur l'emballage.
1 point
9.3 - Aider à la mise en place de la collecte sélective des emballages à recycler dans les communes.
1 point

B.EP. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE		CORRIGE
Vie sociale et professionnelle	4-0550	Page 2/2 CB